



## Lettre au Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO tiennent à vous faire part de leur profonde exaspération devant le mépris dont fait part votre ministère à l'égard de leur activité professionnelle. La circulaire de rentrée en est la dernière illustration.

Alors que la question de l'orientation y occupe une place centrale, l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues n'est évoquée qu'au détour d'une phrase et assortie d'une restriction.

Pas un mot sur les entretiens individuels de conseil et de suivi des élèves, en particulier aux paliers de transition entre cycles. Pourtant les conseillers d'orientation-psychologues reçoivent aujourd'hui plus de 80% des élèves de 3<sup>ème</sup> et plus de 60% des élèves de seconde et de Terminale. Pas un mot sur le travail auprès des jeunes handicapés et de leur famille afin de favoriser leur adaptation au collège et au lycée et élaborer avec eux leur projet d'orientation. Nous y consacrons néanmoins une partie importante de notre temps afin d'effectuer les bilans psychologiques, le suivi et la participation aux équipes de suivi de scolarisation nécessaires à chaque étape du parcours.

Pas un mot sur notre action au sein des équipes pluri-professionnelles de suivi des établissements pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pas un mot non plus, sur les interventions auprès des lycéens de terminale afin de les aider dans leurs démarches pour l'orientation active et l'affectation post-Bac.

Rien encore, sur le travail en complémentarité avec les enseignants qui s'exerce notamment à l'occasion des conseils de classe et la préparation des dossiers d'orientation.

Pourtant, cette année, la mise en place de la réforme de la voie professionnelle et l'arrivée tardive des éléments d'information concernant l'organisation de la classe de seconde ont encore un peu plus compliqué la tâche des personnels

Ces problèmes sont aggravés dans toutes les académies.

Ainsi dans **l'académie de Versailles**, à la rentrée prochaine, nous estimons aujourd'hui à une **quarantaine de postes vacants** après le mouvement intra (ce qui peut se traduire par un poste de conseiller en moins dans chaque CIO) du fait du non remplacement des départs en retraite (13 postes), de postes restés vacants en 2008 (4 postes), du départ de collègues pour d'autres fonctions : DCIO, IEN-IO, chefs d'établissement... (14 postes) et de l'obtention par certains COP de différents congés (formation, disponibilité...)

Le remplacement de tous les temps partiels et CPA risque d'être difficile (alors que cela correspond à plus de 18 postes cette année) ainsi que les congés maladie. Le contingent de TZR déjà faible (16 postes mais très mal répartis entre les 4 départements) risque de disparaître vu la décision prise par le rectorat de Versailles d'affecter les personnels sur ZR académique élargissant ainsi leur lieu d'intervention et contraignant les personnes à participer au mouvement intra pour ne pas subir cette situation.

D'autre part, un poste de DCIO gelé dans le Val d'Oise en 2008 a eu pour effet de transformer un CIO en annexe et d'accroître la charge de travail des personnels, ce moyen n'ayant nullement été redonné aux services pour améliorer le service à rendre au public et les conditions de travail des personnes.

Cette diminution importante du nombre de COP dans notre académie, qui va se traduire par une charge de travail accrue et par des établissements scolaires non couverts par des COP, est en contradiction avec les politiques éducatives d'égalité des chances et de lutte contre le décrochage scolaire.

Depuis des mois diverses missions et commissions se sont saisies de la question de l'orientation scolaire. Plusieurs rapports, fondés sur des approches « a priori », basés essentiellement, aux dires même du Cereq, sur des représentations non vérifiées, mettent à mal le service public d'orientation de l'Education nationale, en procédant par amalgame et généralisation abusive avec la situation de la formation continue et lui attribuant tous les dysfonctionnements de l'Ecole.

A aucun moment, les personnels n'ont pu s'appuyer sur un démenti, une prise de position mesurée ou une explication de votre part, face aux attaques frontales dont ils étaient l'objet.

En divisant par 5 les recrutements des copsy pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, vous mettez le service public d'orientation en grande difficulté pour remplir ses missions et vous générez une insatisfaction croissante des usagers.

Alors que les lycéens et les parents d'élèves demandent des conseils personnalisés assurés par des co-psy plus disponibles, vous mettez en place, sans aucune concertation, une opération de réponse par téléphone et par internet qui non seulement ponctionne des titulaires sur les moyens déjà insuffisants, mais en outre ne mentionne même pas le réseau des CIO sans lequel ce dispositif ne fonctionnerait pas.

Tout ceci converge vers une marginalisation croissante de l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues et une disparition des CIO. Le rapport de la mission parlementaire communiqué par B. Apparu prétend rejouer le scénario de 2003, repoussé massivement par tous les personnels, enseignants, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO.

Les propositions de R. Descoings sur la réforme des lycées qui reconnaissent le rôle irremplaçable des conseillers d'orientation-psychologues, n'échappent pas la complexité des questions mais restent bien en deçà des réponses attendues. Elles annoncent un débat auquel, nous voulons être pleinement associés.

Plusieurs voies d'évolution se dessinent pour le service public d'orientation et nous savons que des décisions vont être prises prochainement.

Nous tenons, Monsieur le ministre à vous alerter solennellement.

Porteurs des valeurs de démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture pour tous qui ont toujours fondé leur action, soucieux du développement du niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO, ne laisseront pas démanteler le service public d'orientation de l'Education nationale et feront tout pour préserver leur qualification et leurs missions qui constituent aujourd'hui une ressource pour les équipes des établissements scolaires, les jeunes, les familles.

Avec le Snes, nous renouvelons notre demande de négociations sur ce dossier dont l'Education nationale doit se saisir de toute urgence.

SIGNATURES